Les procédures et les fonctions

apcpedagogie.com

apcpedagogie.com

apcpedagogie.com

Les procédures et les fonctions



Les procédures et fonctions sont des sortes de sous-programmes écrits avant le programme principal mais appelés depuis ce programme principal, d'une autre procédure ou même d'une autre fonction. Le nom d'une procédure ou d'une fonction (ou comme celui d'un tableau, d'une variable ou d'une constante) de doit pas excéder 127 caractères et ne pas contenir d'accent. Ce nom doit, en outre, être différent de celui d'une instruction en Pascal. L'appel d'une procédure peut dépendre d'une structure de boucle, de condition, etc.

I. Les Procédures

Définitions

- Une procédure est un sous-programme.
- Chaque procédure définit une nouvelle instruction, que l'on peut appeler en tout endroit du programme. On peut ainsi réutiliser le code d'un sous-programme.
- Lorsque'on découpe un problème en terme de procédures, puis qu'on implémente ces procédures, on fait ce qu'on appelle une analyse descendante : on va du plus général au détail.
- On désigne par **procédure** une séquence d'instructions de programme à laquelle on associe un nom spécifique représenté par un identificateur. Dans les sections qui suivent,nous présentons quelques généralités sur cette notion, puis élaborons sur les deux types de procédures définis dans le langage PASCAL : les procédures sans paramètres et les procédures avec paramètres.

Déclaration et activation

On distingue deux étapes fondamentales dans le traitement d'une procédure : sa **déclaration** et son **activation**.

- **La déclaration**

 - La déclaration d'une procédure est l'opération par laquelle on définit, dans la section appropriée du programme, un en-tête et un corps qui spécifient cette procédure.

apcpedagogie.com

Source : https://apcpedagogie.com/cours-et-tutoriels/les_cours/cours-de-programmation/pascal/les-procedures-et-les-fonctions · téléchargé le 08/11/2026 · © APC Pédagogie · apcpedagogie.com

apcpedagogie.com